

Référence électronique

JAMES-SARAZIN Ariane, « Les écoles de dessin à Angers : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACARES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

Ariane JAMES-SARAZIN
Ministère de la Culture et de la Communication
Direction générale des patrimoines

Les écoles de dessin à Angers : les statuts et règlements

Les différentes tentatives d'établissement d'une école de dessin à Angers au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle se caractérisent par leur extrême modestie. On ne leur connaît aucun règlement, car même si les sources demeurent lacunaires, ces écoles n'obéissent à aucun dessein initial particulièrement structuré, ni d'un point de vue doctrinal ni d'un point de vue fonctionnel, si bien qu'elles se sont constituées au fil de leur fonctionnement quotidien et des circonstances. Pendant longtemps, le corps enseignant se borne à une seule personne ; le modèle vivant n'est institué qu'après 1804 ; des prix annuels sont décernés à l'occasion d'une cérémonie officielle dès 1806, mais les expositions n'apparaissent que sous la Monarchie de Juillet.

L'école de dessin des frères Coulet de Beauregard

Le projet d'école présenté par les frères Coulet participe d'une démarche d'utilité publique, puisqu'il s'agit d'instruire les enfants pauvres et d'en faire des ouvriers qualifiés, à même de participer à l'amélioration de la qualité des produits de l'industrie locale. Les frères « offrent en effet d'instruire gratis le nombre de pauvres enfans natifs de cette ville qui seroit fixé et nommé » par les échevins, pour peu que ceux-ci leur prêtent un local et les exemptent d'un certain nombre d'obligations. L'enseignement promu par les frères Coulet se veut avant tout utile, puisqu'il s'agit d'apprendre, outre « la figure à l'instar de Paris », « à dessiner le paysage, les fleurs pour les fabricants d'indiennes, l'ornement aux orfèvres, et les cinq ordres de l'architecture ». Or Angers, qui, cité d'ecclésiastiques, de juges, d'universitaires, s'est tenue depuis la Renaissance à l'écart des grands courants économiques, connaît à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle un élan économique, amorcé avec la création de la première manufacture de toiles à voiles en 1750, puis amplifié par celle de la manufacture de toiles imprimées ou indiennes de Tournemine appartenant aux frères Danton et Moreau et qui fait travailler 5 à 600 personnes. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le déclin qui affecte cette industrie dans les années 1819-1820 s'accompagne d'une évolution dans les objectifs de l'école de dessin d'Angers, dont la vocation est moins, désormais, de former des artisans que des artistes, à l'aune de la gloire fraîchement acquise par l'enfant du pays, le sculpteur David d'Angers.

Après examen d'un de leurs tableaux représentant Angers, les frères Coulet reçoivent le soutien de la Ville qui leur promet par délibération du 27 janvier 1769 de leur attribuer gratuitement un local et de les « favoriser en tout ce qui dépendra d'elle, en conséquence que leur capitation demeurera fixée à trois livres de capital, qu'ils jouiront de l'exemption du logement des gens de guerre, de guet et de garde, à condition qu'ils ne prendront que trois livres par mois aux écoliers, et qu'ils enseigneront toujours successivement deux écoliers pauvres sur la nomination de l'assemblée. ». Faute de local, la Ville décide de leur attribuer par délibération du 16 mars une allocation de 150 livres, réduite à 120 livres en 1772, puis supprimée en 1773 alors que la municipalité se félicite de l'existence de l'école, jugée « essentielle [...] vu jusqu'à présent

Référence électronique

JAMES-SARAZIN Ariane, « Les écoles de dessin à Angers : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACARES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

il n'i en avoit point et qu'il est intéressant d'y continuer et d'y fixer ledit sieur Coulet qui enseigne à bas prix le public et notamment une quantité d'ouvriers qui se disposent à l'architecture » et que l'enseignement semble porter ses fruits, puisque « M. Lemaire a dit qu'Alard, que la Compagnie avoit ci-devant nommé au sieur Coulet peintre pour lui enseigner le dessein ayant acquis des connoissances, a remercié la compagnie et est allé à Paris pour se perfectionner ». La Ville décide néanmoins de continuer à exempter les frères Coulet du logement des gens de guerre, du guet et de la garde, et de maintenir la réduction du montant de leur capitation. L'école devient cependant privée.

La classe de dessin de l'École centrale d'Angers

Créée par arrêté du 11 germinal an IV (31 mars 1796) en application de la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), l'École centrale d'Angers se dote immédiatement d'un cours de dessin qu'elle confie à Joseph Marchand pour 2000 livres d'émoluments par an.

Très vite, l'ambition de Marchand, comme celle de ses collègues dans les sciences et la littérature (Toussaint Grille), excède les limites du cadre scolaire imposé et il s'agit bien pour lui d'élargir petit à petit, face aux progrès de ses élèves qu'il décrit croissants, la gamme des enseignements, puisqu'aux modèles dessinés et gravés, et aux moulages d'après l'antique, il souhaite ajouter la copie d'après des peintures originales. Sa correspondance abonde en suppliques inlassables auprès des autorités départementales et ministérielles pour se plaindre du dénuement budgétaire auquel se trouve réduite l'École et de la modicité des envois consentis qui mettent selon lui en péril le maintien de la classe de dessin.

Le 29 mars 1796, avant même l'ouverture de l'École, le département relaie au ministère la demande de Marchand qui réclame « des têtes, des pieds, des mains d'après les grands Maîtres..., des académies d'hommes, des figures de femmes, d'enfants, des principes de paysages, des dessins d'animaux, de fleurs et d'ornements relatifs à l'architecture, le tout gravé dans la manière de crayon », le tout en « quantité suffisante pour fournir un travail d'une cinquantaine d'élèves au moins », à quoi il convient d'ajouter, toujours selon lui « pour cent élèves au moins plus avancés, des pieds, des mains, des têtes ou des figures entières de différente nature en plâtre, telles que celle d'Apollon, du Gladiateur, du Laocoon, de l'Hercule Farnèse, de Bacchus, de Vénus et quelques-unes de draperie ».

Marchand se plaint des réponses dilatoires des conservateurs placés à la tête des dépôts nationaux (« les dépositaires trouvent toujours mille raisons pour empêcher d'en rien faire sortir »), tandis que le ministre de l'Intérieur voit dans ses exigences un détournement de l'objectif pédagogique des écoles centrales : « Relativement à un petit nombre de tableaux que vous demandez aussi, je pense qu'il faut différer, parce qu'ils ne sont nullement nécessaires pour l'étude du dessin, que les écoles centrales ne seront nulle part des écoles de peinture, que cet art s'enseignera dans les écoles spéciales, qu'il faut réserver pour cette école les tableaux nécessaires à l'enseignement et à la composition des musées qui seront nécessairement en petit nombre dans la république, si on veut les rendre intéressant et vraiment utiles. D'ailleurs si l'on extrayait en ce moment six tableaux des collections, on donnerait nécessairement des tableaux médiocres, parce qu'on ne sçait pas encore positivement tout ce qu'il faudra pour les grands musées de Paris et de Versailles, ni le nombre ni les localités des écoles spéciales de peinture... Je sais que la ville d'Angers a l'émulation des sciences et des arts et qu'elle fait par sa position topographique un échelon d'instruction publique entre Paris et une contrée qu'il est important d'éclairer ».

Référence électronique

JAMES-SARAZIN Ariane, « Les écoles de dessin à Angers : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACARES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

Marchand s'emporte : l'État ne peut ignorer « qu'il est aussi impossible aux élèves d'apprendre le dessin avec seulement des mots qu'il est impossible à ceux qui l'enseignent de ne vivre que d'air ». Il poursuit en évoquant la campagne de dénigrement menée par l'aristocratie locale qui fait pression sur ses gens pour qu'ils n'envoient pas leurs enfants à l'École, ainsi que par les établissements religieux... Excédé par ces propos, le département, mécontent, lui retire son logement. Il sollicite alors l'intervention d'un éminent angevin, révolutionnaire convaincu comme lui, le botaniste Louis Marie de La Révellière-Lépeaux (Montaigu, 1753-Paris, 1824), député de l'Anjou, membre du Directoire, pour que l'École centrale bénéficie de dépôts exceptionnels. Aidé notamment par son ami le peintre de fleurs Gérard van Spaendonck (1746-1822), La Révellière-Lépeaux « prend l'affaire à cœur, nous dit Marchand et paroît avoir un grand désir qu'elle réussisse » (11 pluviôse an VI). C'est chose faite d'abord en l'an VI (1796), puis en l'an VII (1799). Dernière difficulté à lever : la réunion en un seul lieu des professeurs, mais aussi de la bibliothèque, des cabinets scientifiques, du muséum, du jardin, etc. ; le transfert effectif a lieu le 21 novembre 1797 dans les bâtiments de l'ancien séminaire, où se trouve toujours le musée des Beaux-Arts d'Angers.

L'école du musée des Beaux-Arts d'Angers

Avec Marchand, l'avenir d'une école de dessin à Angers se trouve indissociablement liée à celui de collections d'études qu'il a œuvré à constituer et qui donnent naissance en 1801 au musée dont il est le premier conservateur. La présentation de collections au public prime désormais, de même que la volonté d'éduquer son œil dans le sens d'un bon goût qui est celui du néo-classicisme, le tout sur fond de reconquête idéologique d'une province jugée hostile à l'esprit nouveau. Face au désengagement relatif de l'État (Napoléon ayant refusé de soutenir Angers par ressentiment personnel vis-à-vis de La Révellière-Lépeaux) et à la disparition des Écoles centrales remplacées par les lycées, c'est donc à la ville d'Angers qu'échoient les collections du musée, auxquelles elle décide d'adosser une école publique de dessin, renouant avec le précédent de 1769.

S'il s'agit toujours de former des artisans (à noter que la manufacture d'indiennes ferme en 1819-1820), l'école ajoute à son programme la formation d'artistes à part entière, par l'introduction progressive de l'art du modelage et du dessin d'après le modèle vivant. Jean-Michel Mercier (1786-1874) écrit : « Depuis longtemps j'avais pensé à introduire l'étude de la sculpture dans notre école, comme compagne inséparable de la peinture, je prévoyais qu'elle serait un bien pour ceux qui se destinent à des professions où cet art est indispensable. En faisant cultiver ce talent, je n'ai pas seulement vue des statuaires, ma pensée s'est portée plus particulièrement à former des artistes pour l'ornement, talent qui manque en cette ville, et qu'il faut aller chercher au loin, et à grand frais lorsque le besoin s'en fait sentir » et de conclure : « L'École des Beaux-Arts, vous le voyez, prend chaque jour plus de développement, de simple École de dessin, elle s'est élevée à la plus haute période de l'Étude, puisqu'aujourd'hui, on y enseigne l'art de peindre, de modeler et que tous les travaux que nous avons l'honneur d'exposer à vos regards sont faits d'après la nature. » D'école de dessin, l'institution est devenue académique.

En 1806, l'école compte 31 élèves, âgés entre 11 et 21 ans, provenant des départements de l'Ouest et du Centre (Maine-et-Loire, Loire Inférieure, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Vendée), mais aussi de Paris. Chaque élève s'acquitte d'un versement annuel de 12 francs, mais

Référence électronique

JAMES-SARAZIN Ariane, « Les écoles de dessin à Angers : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACARES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

une dizaine en moyenne par an bénéficie de la gratuité de l'enseignement. L'effectif dépasse la cinquantaine à la fin de l'Empire. Il s'agit essentiellement d'étudiants, qui ne travaillent pas encore, mais qui sont tous issus du monde de la boutique ou de l'artisanat. Les registres permettent en effet de connaître précisément leur identité, leur âge à l'entrée, leur origine géographique, la profession de leurs parents, leur statut, et ce jusqu'en 1832. Au XIX^e siècle, l'école s'appuie sur la renommée de deux de ses élèves, le sculpteur David d'Angers, dont le maître fut De Lusse, puis le peintre Jules Eugène Lenepveu, élève de Jean-Michel Mercier (1786-1874), successeur de De Lusse. David comme Lenepveu bénéficièrent non seulement de l'enseignement de l'école municipale de dessin d'Angers, mais encore d'une bourse d'études à Paris octroyée par leur ville natale, ce dont ils ne manquèrent pas de remercier la ville par le don de certaines de leurs œuvres qui vinrent enrichir les collections du musée. Un cercle vertueux entre l'école et le musée s'était ainsi instauré.